



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 6 décembre 2024

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- Vu le préavis n° 06-2024, du 18 novembre 2024, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales – phase 3 ;
- entendu le rapport de la Commission *ad hoc* ;
- entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

sous réserve de dispositions légales nouvelles,

- d'accepter le préavis n° 06-2024 relatif à la réfection des dessertes agricoles communales – phase 3 ;
- d'autoriser les travaux de génie civil pour la réfection des dessertes agricoles communales ;
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 2'550'000.- ;
- de financer ces travaux par un prélèvement de CHF 753'000.- sur le fonds de réserve pour travaux futurs 9282.9 ;
- d'autoriser la Municipalité à effectuer un emprunt dans l'établissement de son choix pour un montant maximum de CHF 2'550'000.-, mais en fonction des liquidités de la Commune à ce moment-là ;
- de réduire l'investissement financier au fur et à mesure des rentrées des subventions s'élevant à CHF 1'180'000.- ;
- d'amortir l'investissement net de CHF 617'000.- à raison de CHF 15'425.- par an sur une durée de 40 ans, le premier amortissement se fera dans l'exercice 2026.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité.

Noville, le 6 décembre 2024

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN